







le condamné monta avec M. l'abbé Leclercq sur la charrette, les prisonniers entonnèrent le Miserere. A neuf heures moins vingt minutes, la charrette, précédée d'une douzaine de gendarmes à cheval, déposait Longuet dans l'enceinte formée par un bataillon de ligne et un détachement de cuirassiers, qui avaient peine à contenir une foule impatiente et curieuse. L'échafaud était dressé sur la place d'Armes. Sur la charrette, Longuet tournait le dos au fatal instrument. Il s'avança lentement, ayant à ses côtés M. l'aumônier. Les mains liées derrière le dos, la tête inclinée sur la poitrine, son attitude de repentir était touchante. Un camail noir couvrait son cou. Au pied de l'échafaud, il dit à M. l'aumônier: « Et mon amende honorable? » Il l'avait préparée d'avance et écrite sur son livre de messe, dans l'intention de l'adresser lui-même à la foule. Mais l'émotion l'emporta sur la volonté, et il pria M. l'abbé de se charger de ce soin. M. l'aumônier, d'une voix claire et intelligible, prononça les paroles suivantes: « Mes frères, le malheureux que vous voyez au pied de l'échafaud demande pardon à Dieu et aux hommes des crimes dont il s'est couvert, et invoque le secours de vos charitables prières. » Le condamné monta les degrés sans trembler, ne cessant de répéter: « Jésus, ayez pitié de moi! Jésus, ayez pitié de moi! » Il baissa le crucifix, s'approcha de la fatale bascule, ses épaules furent découvertes: « Marie im... » tels furent ses derniers mots. Le digne prêtre n'avait pas eu le temps de se retirer, et

Bourse de Paris du 12 Mars 1857. Table with columns for Au comptant, A terme, and Au comptant, listing various financial instruments and their prices.

Chemins de fer cotés au parquet. Table listing railway companies like Paris Orléans, Nord, etc., and their stock prices.

CONCERTS MUSARD. Musard dirigeant l'orchestre bal des artistes qui doit avoir lieu à l'Opéra-Comique, le samedi 21. SPECTACLES DU 13 MARS. Opéra. Les Vêpres siciliennes. Français. La Petite Ville, Turcaret. Opéra-Comique. L'Eclair, Maître Pathelin, Onéon. France de Simiers. Italiens. Théâtre-Lyrique. Oberon. Vaudeville. Les Deux Bonshommes. Variétés. Les Princesse de la rampe, les Lançiers. Gymnase. La Question d'argent. Palais-Royal. Ce que deviennent les roses. Porte-Saint-Martin. La Belle Gabrielle. Ambigu. Les Orphelines de la Charité. Gaité. La Fausse Adultere. Cirque Impérial. Le Diable d'argent. Folies. Blanche, le Premier Feu, Gabrielle, les Soirées. Délassements. Allons-y tout d'même. Luxembourg. Le Lovelace, Les Deux précepteurs, le Héros. Folies-Nouvelles. Le Petit Cendrillon, Fine Fleur. Bouffes Parisiens. Six Demoiselles à marier, le Financier. Robert-Houdin (boul. des Italiens, 8). Tous les soirs à 8 heures. Concerts-Musard. Tous les soirs, de sept à onze heures. Salle Valentino. Soirées dansantes et musicales les mardis, jeudis, samedis et dimanches. Salle Ste-Cécile. Bal les lundis, mercredis et dimanches. Tous les vendredis, grande soirée parisienne jusqu'à minuit.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES. GRANDE PROPRIÉTÉ RUE MOUFFETARD, A PARIS. Etude de M. CAMPROGER, avoué à Paris, rue de Rivoli, 132.

Vente en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le mercredi 25 mars 1857. D'une grande propriété sise à Paris, rue Mouffetard, 297 et 299, connue sous le nom de Cité des Cobelins.

MAISON RUE NEUVE-ST-MÉDARD A PARIS. Etude de M. MARQUIS, avoué à Paris, rue Gaillon, 41, successeur de M. Berthier.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES. MINES, HOUILLÈRES, HAUTS-FOURNEAUX ET FORGES de la compagnie Minière et Métallurgique des Asturies.

A vendre par adjudication, en la Chambre des notaires de Paris, le 17 mars 1857, à midi, par le ministère de M. FREMYN, l'un d'eux.

MAISONS A MONTMARTRE. Adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M. PIAT, le mardi 21 mars 1857, à midi.

MAISON RUE DU BAC, A PARIS. Grande MAISON avec beau jardin, rue du Bac, 106, contenance 2,038 mètres, avec six corps de bâtiments et cours, à vendre, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 28 avril 1857.

GRANDE MAISON A PARIS. Rue Saint-Georges, 1, au coin de la rue de Provence, occupée en presque totalité par la Compagnie parisienne d'Éclairage et de Chauffage par le Gaz, à vendre par adjudication, même sur une seule enchère, en la Chambre des notaires de Paris, le mardi 31 mars 1857.

MAISON RUE D'ENGHEN, 31, A PARIS, à vendre, par adjudication (même sur une seule enchère), en la chambre des notaires de Paris, le mardi 17 avril 1857, à midi.

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS A Paris, rue Saint-Sauveur, 4, près la rue Saint-Denis, à vendre, en deux lots, même sur une enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 17 mars 1857.

Ventes mobilières. FONDS DE COMMERCE. Adjudication en vertu de référé, sur une seule enchère, après le décès de M. Mazet, en l'étude et par le ministère de M. PIAT, notaire, à Paris, rue de Rivoli, 89, le samedi 21 mars 1857.

AVIS Le conseil d'administration des Mines de Bruay (Pas-de-Calais), a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'ils sont convo-

qués en assemblée générale pour le lundi 30 mars à une heure de l'après midi, au chef-lieu de l'exploitation à Bruay. L'assemblée générale sera appelée à statuer sur des modifications aux statuts proposées par le conseil d'administration.

COMPAGNIE PARISIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ. MM. les actionnaires de la Compagnie Parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire, le mardi 14 avril prochain, à trois heures précises, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée d'Antin, 49 bis (la salle Herz n'étant pas libre).

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communal la notification de la comparabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

CHEMIN DE FER DE TARRAGONE A REUS. Société G. RAGEL et C, 13, rue Saint-Fiacre. MM. les actionnaires sont informés qu'aux termes de la dernière modification apportée aux statuts, l'assemblée générale aura lieu le 31 mars 1857, à onze heures du matin, dans la salle Le-mardelay, 100, rue Richelieu, pour entendre le compte-rendu de la gérance, et statuer sur les comptes de l'exercice 1856.

NETTOYAGE DES TACHES. Sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et les gants sans laisser aucun odeur, par la BENZINE-COLLAS. Dauphine, 8, Paris. Médaille à l'Exposition universelle. (17381)

SIROP INCISIF DEHARMBURE. Soixante années de succès prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches et toutes les maladies de poitrine. R. St-Martin, 324, et dans les princip. villes. (17348)

Pierre divine, 4 f. Guérit en 3 jours Maladies rebelles au copahu et nitrate d'argent. SAMPSO pharmacien, r. Rambuteau, 40. (Exp. 17367)

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 13 mars. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Consistent en: (1054) Tables, secrétaires, chaises, fauteuils, canapés, pendules, etc.

(1055) Charrettes, enclumes, forges, marteaux, etc. (1056) Bibliothèques, pendules, lits de repos, chaises, fauteuils, etc.

(1057) Bureau, armoire, tables, fauteuils, chaises, pendules, etc. (1058) Secrétaire, table, guéridon, toilette, pendule, flambeaux, etc.

(1059) Meuble de salon, bureau, chaises, tables, armoires, etc. (1060) Montre en bois noir garnie de glaces, tables, pendules, etc.

(1061) Bureau à cylindre, canapé, fauteuil, chaises, pendules, etc. (1062) Bureau, tabourets, petite table, pantalon, gilet, lampe, etc.

(1063) Meubles meublants, armoires, commodes, secrétaires, etc. En une maison sise à Paris, rue Rochechouart, 29.

De trois brevets d'invention pris par M. Sturm à Londres, à l'effet de fabriquer des verres cylindriques pour les instruments d'optique; 2° D'un quatrième brevet pris par M. Sturm pour objet une longue-télescope magique.

Et de toutes autres nouvelles inventions dont l'un ou l'autre des associés pourrait être l'auteur, et pour lesquelles il sera pris des brevets.

La durée de la société est fixée à quinze années, qui ont commencé le premier mars mil huit cent cinquante-sept, et finiront le premier mars mil huit cent soixante-deux.

Le siège de la société est fixé provisoirement à Batignolles, avenue de Clichy, 5.

Les associés gèreront et administreront en commun. La raison et la signature sociales seront S. STURM et BOUËR.

La signature sociale appartiendra à chacun des associés pour tous les actes de simple administration, mais ne pourront en faire usage que collectivement pour tous traités et obligations qui engageront la société.

D'un acte sous seings privés, fait double à Paris le vingt-six février mil huit cent cinquante-sept, enregistré à Paris le douze mars mil huit cent cinquante-sept, folio 152, recto, case 7, reçu trente-neuf francs, soixante centimes, signé Pomme, il appert qu'il a été constitué une société en nom collectif pour la fabrication et le commerce de bougies, entre Jean-Baptiste DUPAS, bougonnier, demeurant à Paris, rue Salle-au-Comte, 17, et Nicolas MOCAND, même profession, mêmes rue et numéro.

Son siège social est à Paris, mêmes rue et numéro, pour les magasins, et à Charonne, rue Bagnolet, 33, pour la fabrique.

Le capital social est de deux mille huit cents francs, valeur du matériel et des marchandises appartenant aux sociétaires à chacun pour moitié.

La raison et la signature sociales sont DUPAS et MOCAND, qui peuvent user indistinctement, mais seulement pour les besoins de la société.

Etude de M. SCHAYÉ, agréé. D'un acte sous seings privés, fait triple à Paris le vingt-huit février mil huit cent cinquante-sept, enregistré même ville le neuf mars suivant, folio 123, verso, case 5, par le receveur qui a perçus les droits, ledit acte passé entre: 1° M. Louis-Henri LAVOISIER, agent de publicité, demeurant à Paris, rue de la Sourdière, 8; 2° Dame Esther PAVIE, épouse assistée et autorisée du sieur Lavoisier, ci-dessus nommé, son mari, et demeurant avec lui;

Qu'une société en nom collectif est formée entre les parties, sous la dénomination de Comptoir universel de publicité, ayant pour but l'entreprise des insertions pour le compte de particuliers dans tous les journaux de Paris, de province et de l'étranger, avec siège à Paris, rue Montmartre, 156;

Le siège de la société sera établi à Bercy, quai de Bercy, 47; Que le sieur Jules-Antoine-Frédéric Audubert aura seul la signature sociale et la gérance des affaires de la société.

Paris, le sept mars mil huit cent cinquante-sept. Pour extrait conforme: J. AUDUBERT et C. (6281)

Cabinet de M. Emile GARNOT, rue Montmartre, 146. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du dix mars mil huit cent cinquante-sept, enregistré à Paris le onze du même mois, folio 142, case 8, par le receveur qui a reçu six francs pour droits, fait double entre M. Henri VIROT, négociant, demeurant à Paris, boulevard Montmartre, 14, et un commanditaire dénommé audit acte.

Qu'il a été formé une société en nom collectif à l'égard de M. Virot, pour l'exploitation d'un brevet d'invention pris par M. Cottin le vingt-neuvième mil huit cent cinquante-sept, numéro 2742, pour la fabrication d'un nouveau genre de chapeaux, et à la vente des objets fabriqués par ce procédé;

Qu'il a été formé une société en nom collectif à l'égard de M. Virot, pour l'exploitation d'un brevet d'invention pris par M. Cottin le vingt-neuvième mil huit cent cinquante-sept, numéro 2742, pour la fabrication d'un nouveau genre de chapeaux, et à la vente des objets fabriqués par ce procédé;

Qu'il a été formé une société en nom collectif à l'égard de M. Virot, pour l'exploitation d'un brevet d'invention pris par M. Cottin le vingt-neuvième mil huit cent cinquante-sept, numéro 2742, pour la fabrication d'un nouveau genre de chapeaux, et à la vente des objets fabriqués par ce procédé;

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 26 février 1857, lequel dit que est parvenu que, dans le jugement décerné par le Tribunal de commerce de la Seine, le nom du failli a été écrit MILLANVOYE, que la véritable orthographe de ce nom est MILLANVOY, que le présent jugement vaudra rectification de ce nom, et que les opérations de la faillite seront l'avenir suivies en conformité de ce présent jugement (No 13716 du gr.).

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indiquant des sommes à réclamer, MM les créanciers: Du sieur DAVID, banquier, rue de Seine, 34, entre les mains de M. Lacoste, rue Chabanais, 8, syndic de la faillite (No 12498 du gr.); Du sieur BAURENS (Pierre), ébéniste à Belleville, boulevard de la Chapinette, 34, entre les mains de M. Quatremer, quai des Grands-Augustins, 55, syndic de la faillite (No 13773 du gr.); De la société BERNARD CAPGRAS et C, vidange atmosphérique, dont le siège est à Paris, rue Drouot, 3, et demeurant au sieur Bernard Capgras, demeurant entre les mains de M. Quatremer, quai des Grands-Augustins, 55, syndic de la faillite (No 13764 du gr.);

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communal la notification de la comparabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

NOMINATIONS DE SYNDICS. Du sieur HARANG (Arsène), md de loiles, faubourg Montmartre, 24, le 18 mars, à 1 heure 1/2 (No 13792 du gr.); Du sieur SOULE (Jean-François), personnellement, md de cuirs, rue de Lourcine, 23, ci-devant, et actuellement même rue, 28, le 18 mars, à 9 heures (No 13810 du gr.); Du sieur ENSCH (Nicolas), mécanicien, faubourg St-Martin, 124, le 18 mars, à 1 heure 1/2 (No 13725 du gr.);

AFFIRMATIONS APRÈS UNION. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur CUDRUE (Jean-Jacques-Ferdinand), serrurier, faubourg du Temple, 85, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 18 mars, à 4 heures précises, au Tribunal de commerce, pour la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances (No 13373 du gr.).

Le gérant, BALDOUIN.